

OUVERTURE DU PARC DU CHÂTEAU

OUVERTURE DU PARC DU CHÂTEAU ET REQUALIFICATION DE LA PLACE MARGUERITE MOUTIER



Commune de VILLERS SOUS SAINT LEU Tél: 03 44 56 31 25 ASSISTANT MAITRISE D'OUVRAGE

SA Au service Des Territoloss de l'Olse

ADTO - SAO 60000 BEAUVAIS Tél : 03 44 06 27 80 MAITRISE D'ŒUVRE



AREA Sarl 02200 SOISSONS Tél: 03 23 53 02 28 TERRE PAYSAGES

Terre & Paysages 02200 SOISSONS Tél: 03 23 80 28 52



ENTREPRISES TITULAIRES DU MARCHÉ		S.P.S	ECLAIRAGE	
LOT 1 : VRD	LOT 2 : Espaces verts			
EUROVIA	GROUPE LOISELEUR	DIMEXPERI	se	LESENS Vallée-de-l'Oise
EUROVIA PICARDIE - CREIL	LOISELEUR	DIM EXPERT	SYNDICAT d'ENERGIE du l'OISE SE60	LESENS
60340 SAINT LEU D'ESSERENT	60870 VILLERS SAINT PAUL	60000 BEAUVAIS	60000 TILLE	60203 COMPIEGNE
TAL - 02 44 56 95 51	Tál : 02 44 71 09 01	TAL : 02 44 45 76 04	TAL : 02 44 49 32 79	TAL: 02 44 96 20 20



DÉMARRAGE DES TRAVAUX : NOVEMBRE 2023

DURÉE PRÉVISIONNELLE DES TRAVAUX : 6 MOIS



PHASE 1

La phase 1 a consisté à préparer la mise en place de la sente.

Cela a commencé par un relevé topographique du relief et l'identification des réseaux d'eau, de gaz et d'électricité, ce qui a réservé quelques surprises.

Ensuite, une opération de piquetage a été effectuée pour marquer le passage de la sente conformément au plan, de manière similaire à ce qu'une couturière ferait avec des épingles pour bâtir un ouvrage.





Ensuite, les engins de chantier ont procédé au décaissage en creusant jusqu'à trouver un sous-sol stable, permettant ainsi de mettre en place différentes couches de gravats jusqu'à l'enrobé final.





Un focus particulier a été fait sur le pont de pierres, un vieux pont décaissé avec précaution pour retrouver les pierres de la voûte et le consolider avec une couche de béton renforcée de ferraille.

La difficulté résidait dans l'interdiction pour tout engin de passer sur le pont trop fragile, obligeant ainsi à faire le tour, par la place Terrieux ou par le cimetière, pour se déplacer d'un côté à l'autre du chantier.





La mise en place d'un éclairage intelligent permettant une réduction nocturne de puissance à un niveau minimal suffisant pour inciter à emprunter la sente, ainsi que l'allumage et l'extinction des candélabres à l'approche des piétons.

Pendant cette opération, environ une centaine d'arbres ont été plantés, contre une dizaine abattus.

D'un point de vue juridique, un arrêté interdisant la baignade et rappelant la responsabilité des parents pour leurs enfants dans cet espace sera émis.



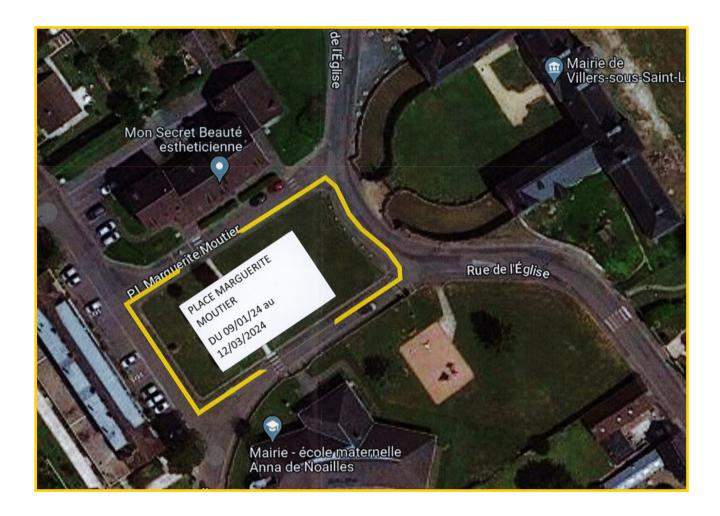






PHASE 2

Ensuite, les engins de chantier ont procédé au décaissage en creusant jusqu'à trouver un sous-sol stable, permettant ainsi de mettre en place différentes couches de gravats jusqu'à l'enrobé final.





La phase 2 met en lumière la Place Marguerite Moutier.

Du nom d'une ancienne habitante de Villers ayant légué une partie de ses biens à la commune il y a de nombreuses années.

Cette place a fait l'objet d'une modernisation et d'une adaptation aux normes actuelles (notamment les normes liées au handicap).

L'élément central de cette rénovation c'est l'accès à la Mairie par le majestueux portail du château.

Pour répondre à un certain nombre d'interrogation, il y aura une opération de restauration de la grille classée monument historique, mais nous aborderons le sujet ultérieurement.

Cette orientation a influencé le nouveau tracé de la place, comprenant une allée centrale et des allées latérales.











La création de parkings répondait à un besoin, notamment lié à la proximité des commerces et des écoles. De plus, une opération de végétalisation a été réalisée pour permettre, à la place, d'être ombragée dans les années à venir.

Des ralentisseurs ont été installés pour limiter la vitesse des véhicules, transformant la zone en une zone à 30 km/h.

Concernant le chantier, la méthode de travail était similaire à celle utilisée pour la réalisation de la sente, à l'exception d'une opération plus importante d'enrobage sur la place, étalée sur 2 jours, ainsi que d'une pose significative de bordures.

Au cours de cette phase 2, la difficulté résidait dans la gestion des piétons et des véhicules, ce qui n'a pas toujours été optimal.

Nous sommes conscients que chacun a dû fournir des efforts d'adaptation.











PHASE 3

Les travaux de la phase trois sont plus limités et se déroulent dans la cour annexe de la Mairie.

La terre compactée recouvrant le sol sera remplacée par de l'enrobé, avec la création de places de stationnement et l'installation de points de végétation.

Nous avons veillé à garantir un accès continu à la Mairie et au cabinet médical.

